MAIRIE D'ARTHON EN RETZ
1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 19 octobre 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, GOUY Jean-Christophe, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CROM née HAMON Anne.

Absentes ayant donné procuration : Mmes ROUET née RENAUDINEAU Christelle, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia.

Absente : Mme DUTERTRE née BAHUAUD Catherine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

En préambule, le Maire demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Georges THERET, décédé le 25/09/12, qui a été Maire de la commune pendant 36 ans (du 25/03/59 au 11/06/95).

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

RENEGOCIATION D'EMPRUNTS AVEC DEXIA

Le Maire dit que la banque DEXIA a proposé le passage en taux fixe (1.75 %) et en euros des contrats d'emprunts MON203385CHFet MON203393CHF réalisés à taux variable (actuellement 0.40 %) et en francs suisses.

Un tableau des remboursements sur les 5 années suivant les 2 formules est présenté.

Après délibération, le Conseil municipal, par 12 voix pour - 7 contre - 1 abstention, maintient le type de remboursement actuel pour les 2 prêts susmentionnés et refuse donc la renégociation.

EXAMEN DU MARCHE D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC INITIE PAR LE SYDELA

Le SYDELA propose aux communes adhérentes 3 formules de contrat relatives à l'entretien de l'éclairage public.

Le contrat actuel signé par la commune hors SYDELA correspond à la formule 2 du SYDELA.

Une estimation des coûts a été réalisée et a permis de mettre en évidence un surcoût d'environ 50 % de la formule SYDELA.

Après délibération, le Conseil municipal décide le maintien du contrat actuel et refuse les propositions via SYDELA.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PREVOYANCE

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Par délibération du 13 mars 2012, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique a, conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance, à laquelle les collectivités pourront souscrire avec effet au 1er janvier 2013.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et après avis du comité technique paritaire, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé, lors de sa séance du 17 septembre 2012, de retenir l'offre présentée par le Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS.

L'offre retenue présente les garanties et les taux de cotisations suivants :

Risques garantis	***Taux de cotisation***	***Adhésion***
Incapacité de travail et invalidité permanente	*1,20%*	***Obligatoire***
Décès et frais d'obsèques	*Cotisation offerte*	
Complément retraite	*0,20%*	*facultative*
Rente éducation	*0,22%*	
Rente de conjoint	*0,35%*	

Considérant l'intérêt que présente l'amélioration de protection sociale des agents territoriaux, en particulier en matière de prévoyance, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la convention de participation initiée par le centre de gestion.

D'autre part, les employeurs publics pouvant prendre en charge une partie de la cotisation, il est proposé au conseil municipal d'accorder une participation financière à hauteur de 11,50 € hors cotisations par agent temps complet.

Cette participation est versée mensuellement et vient en déduction de la cotisation due par l'agent, sans pouvoir excéder le montant de cette cotisation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°2012_24_del du 30 mars 2012 donnant mandat de la commune au centre de gestion de Loire-Atlantique pour le lancement d'un avis d'appel à la concurrence,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Loire-Atlantique en date du 17 septembre 2012 retenant l'offre du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS comme étant l'offre la plus avantageuse,

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- ✓ d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion de Loire-Atlantique auprès du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS, sur l'assiette traitement indiciaire + NBI + primes et indemnités,
- ✓ d'autoriser le maire à signer ladite convention,
- ✓ de fixer à 11,50 € hors cotisations par agent à temps complet (au prorata pour les agents à temps non complet ou partiel) le montant mensuel de la participation de la collectivité.

VENTE DE TERRAIN DANS LE QUARTIER DU GRAND FIEF

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la vente par la SELA :

- dans le quartier d'habitations du Grand Fief, du lot 61 de 1.758 m² à Monsieur et Madame GAZEAU James, pour un prix de 107.562,00 € TTC.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose au conseil municipal que deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ne sont pas pourvus :

1. un pour une durée hebdomadaire de 18 heures 17 minutes, suite à la radiation des effectifs communaux d'un agent, en raison de son licenciement pour inaptitude physique définitive à ses fonctions,
2. l'autre créé par décision du conseil municipal, en date du 5 juin 2012, pour une durée hebdomadaire de 6 heures 11 minutes.

Après étude, il s'avère que les durées de services hebdomadaires de ces deux postes ne correspondent plus aux besoins des services, il y aurait donc lieu de répartir, à compter du 1er novembre 2012, les deux postes susmentionnés ainsi :

- un poste temps non-complet d'une durée hebdomadaire de 12 heures 11 minutes
- un poste temps non-complet d'une durée hebdomadaire de 12 heures 17 minutes.

Après délibération, le Conseil municipal décide de suivre la proposition du Maire indiquée ci-dessus.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU HAUT DU BOURG

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a lancé le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du "haut du bourg" selon une procédure adaptée. Le coût prévisionnel des travaux de voirie (hors effacement des réseaux) est de 1.090.000 € HT.

Il présente le tableau d'analyse des offres réalisé le 18/10/12 suite aux auditions des 3 candidats retenus (SCE - ARTELIA - PAYSAGES DE L'OUEST) et, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, le Maire dit qu'il a choisi pour maître d'œuvre l'équipe Paysages de l'Ouest / GCI / COBATI, dont le mandataire est Paysages de l'Ouest et signera donc le marché correspondant d'un montant de 51 959,51 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal avalise ce choix.

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du Conseil municipal et pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

12/09/2012	4 et 6 rue de la Pichauderie	L 2536 -2533	UB	863 m²	56.000€+ 6.000€agence + F.A	BATARD Alice/LOUERAT M.Thérèse	MARCHAND Alban-18bis rue du Pré Pichaud-Arthon
19/09/2012	chemin des Vignes	AC 109 - AC 110	UB	330 m²	46.000€+ 7.500€frais négo et acte	HASLE Odile et Raymonde	CHUPIN Amélie-33 rue de la Poitevinière
03/10/2012	1chemin des Vignes	AC 62 - 65 - 317	UB	532 m²	30.000 €+ frais géomètre et acte	Consorts LEPREVOST	MALHOMME Jacques-3 chemin des Vignes-Arthon en R
04/10/2012	24 rue de Pornic	AD 738 - 740	UB	299 m²	62.500 €+ frais acte (1/2 part)	ROULEAU Virginie/LOQUET Julien	MARZIN Cyrielle - 24 rue de Pornic-Arthon en R
09/10/2012	5 rue de St Cyr	AC 240	UB	540 m2	58 000 €+ commission + FA	MENUET Pierrick/GUERIN Anne-Sophie	DE HEECKEREN D'ANTHES Lothaire
10/10/2012	La Noë - La Sicaudais	G 519	NCa	519 m2	169 000 €+ 7 000 €comm + FA	Consorts LEBLANC/LOUERAT	SOUCHET Yann/SUIRE Véronique - Couëron

Le Maire informe que, conformément à l'avis du Conseil municipal du 13/09/12, il avait décidé de préempter une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 86 pour une superficie d'environ 1200 m², au prix avalisé par le service des Domaines de 63.750,00 € plus 6.250,00 € de commission à l'agence Bleu Horizon Cabinet Immobilier et les frais d'acquisition.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à l'élection de Madame CROM Anne en qualité de 6ème adjointe en remplacement de Madame DESOBRY Laurence, et conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal modifie certaines commissions municipales de la manière suivante :

- Actions sociales – Personnes âgées et handicapées, composée de 7 membres, à savoir : MM. CROM Anne, GERAY Marie Françoise, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE Catherine, GARDELLE Pascale, ROUET Christelle, DUPORTAIL Marie-France

- Petite enfance - Jeunesse, composée de 7 membres, à savoir : MM. GERAY Marie Françoise, CROM Anne, GROUHAN François, PONEAU Michelle, ROUET Christelle, DUPORTAIL Marie-France, CHAIGNEAU Patricia.

CCAS - COMPOSITION - DELEGUES

Conformément à la loi du 6 février 1992 et au décret 95-562 du 6 mai 1995, le Conseil municipal :

- Remplace Madame CHAUSSEPIED Claudine par Madame CROM Anne pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales, et vu la démission de Madame DESOBRY Laurence, conseillère municipale, le Conseil municipal désigne Monsieur BRIANCEAU Philippe pour remplacer cette dernière en qualité de délégué suppléant à la communauté de communes de Pornic.

Récapitulatif des délégués à la communauté de communes de Pornic :
- ✓ Titulaires : MM. LAIGRE Joseph, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED Claudine, CROM Anne
- ✓ Suppléants : MM. GARDELLE Pascale, MALARD Pierre, BRIANCEAU Philippe.

DELEGUES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal coopte en qualité d'interlocuteurs privilégiés de certaines associations :

- ✓ Pour INSERETZ : Mme CROM Anne
- ✓ Pour la Résidence Saint Joseph : Mmes GERAY Marie Françoise et CROM Anne.

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Monsieur GRASSET fait état de la prochaine réunion "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : le 25/10/12 à 14 h 00.

Monsieur GUILBAUD rappelle que les nouveaux vestiaires de football seront inaugurés le 27 octobre 2012 à 11 h 00 (restent quelques anomalies à résoudre avec le constructeur).
Les travaux de voirie PAVC sont presque terminés.
La commission "travaux - finances" est d'accord pour l'achat d'une mini-pelle même si les communes de Chauvé et Chéméré ne participent pas.
Le skate park devrait être installé dans la 2ème quinzaine de novembre.
Le matériel de désherbage voirie a été utilisé et semble efficace.
Suite à la demande de Monsieur GUILLOT, il dit que les travaux prévus pour les vestiaires du théâtre ne sont pas oubliés mais seront programmés ultérieurement.

Monsieur GRELLIER informe que le distributeur actuel du bulletin municipal a été rappelé à l'ordre pour son manque de suivi.

Madame CHAUSSEPIED fait état du diagnostic foncier agricole réalisé par la chambre d'agriculture mandatée par la communauté de communes de Pornic. Elle fait passer le dossier dans lequel sont prescrites diverses actions à mener en vue de la réaffectation du foncier à un but agricole (à suivre).

Madame GERAY parle des rencontres avec les CM1 et CM2 des quatre écoles communales en vue de constituer un nouveau conseil municipal des enfants (élections le 23/11/12).

QUESTIONS DIVERSES

Madame GARDELLE avise de la défaillance de l'éclairage public rue de la Taille Motte.
Elle fait remarquer l'état des trottoirs rue des Moutiers constellé de crottes de chiens (si les propriétaires sont identifiés, ils seront rappelés à leur responsabilité).

Madame PONEAU souligne les hautes herbes rue du Grand Fief ; le propriétaire intéressé a été alerté sur la nécessité de nettoyage pour l'instant sans succès.

Madame PLISSONNEAU signale que le chemin piétonnier reliant la rue du Moulin de la Boizonnière au rond-point n'a pas été nettoyé ; ce sera fait quand le sol sera moins engorgé d'eau.

Monsieur BRIANCEAU demande si la commune peut aider à mettre en place et à déposer des illuminations achetées par le comité des fêtes de Haute Perche ; la question sera examinée.

Madame CROM dit qu'on lui a signalé un problème de sécurité pour les élèves à La Roulais. Elle est allée sur place et n'a pas constaté de problème ; l'éclairage public semble remplir sa fonction.

Monsieur GUILLOT demande s'il ne conviendrait pas de renforcer l'accueil mairie le samedi matin ; sauf exception quand il y a une cérémonie, une 2ème personne est réquisitionnée.

Le Maire fait projeter les photos de nouvelles employées municipales : Mesdames CANARIO DE MELO Pascale, PETIT Florence, PLISSONNEAU Valérie au sein du service entretien et EVAIN Florianne dans le service administratif.
Il fait lecture d'un questionnaire qui serait à remplir par les conseillers lors de la distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux lundi 12 novembre et mardi 18 décembre 2012, à 20 h 30.

LAIGRE	**GRELLIER**
GUILBAUD	**CHAUSSEPIED**
GRASSET	**GERAY**
GOUY	**GARDELLE**
BRIANCEAU	**GUILLOT**
PLISSONNEAU	**MALARD**
SORIN	**GROUHAN**
PONEAU	**DUPORTAIL**
MALECOT	**CROM**